

Dossier d'étude d'Incidence Environnementale de la station Multi-Energie de VOUGY (74130)

Projet ARV'HY



Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale

Résumé non technique de l'étude d'incidence environnementale Document n°3

**ARVE MULTI ENERGIE
820, Rue du Grand Pré 74460 MARNAZ
R.C.S. d'Annecy 990 808 990**

Suivi des Modifications :

Date – 15/08/2025 - Rédacteurs –Jean-Pierre NEVE & Ange KADJA

VERSION/ REVISION	DATE	REDIGE PAR	CONTROLE	MODIFICATIONS
Projet version V0/ Révision 0	15/02/2026	Ange KADJA	Jean-Pierre NEVE	

Sommaire

<i>I.</i>	<i>RESUME NON TECHNIQUE</i>	<i>4</i>
1.1	SYNTHESE DE LA SENSIBILITE DU MILIEU	4
1.2	DESCRIPTION DES INCIDENCES NOTABLES DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT	7
1.2.1	Incidences du projet en phase travaux	7
1.2.2	Incidences du projet en phase d'exploitation	7
1.3	ANALYSE DES EFFETS SUR LA SANTE	8
1.4	CONDITIONS DE REMISE EN ETAT DU SITE APRES EXPLOITATION	10

1. RESUME NON TECHNIQUE

La présente partie est le résumé non technique de l'étude d'incidence du dossier de demande d'autorisation environnementale de la station multi-énergies de VOUGY (74).

L'étude d'incidence résumée ci-dessous aborde la sensibilité et les impacts des différents milieux énumérés par le code de l'Environnement et notamment :

- La population et la santé humaine ;
- Les sites et paysages, biens matériels, patrimoine culturel et archéologique ;
- Les eaux superficielles et souterraines ;
- L'air et les odeurs
- Le bruit ;
- Le transport ;
- La biodiversité ;
- Etc.

Pour chacune des thématiques développées dans l'étude d'incidence environnementale, le présent résumé présente :

- La situation actuelle et la sensibilité de l'environnement ;
- Les impacts du projet (en phase d'exploitation) ;
- Les mesures préventives prévues pour limiter ou supprimer les impacts ainsi, lorsqu'elles sont nécessaires les mesures de suivi prévues par la société GIE MultiEnergie de VOUGY.

1.1 SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ DU MILIEU

Le tableau suivant reprend :

- une synthèse de la sensibilité du milieu à partir des données de l'état actuel (= scénario de référence) ;
- précise si le projet est susceptible de l'impacter ;

La sensibilité du milieu est cotée de la manière suivante :

COTATION	SENSIBILITE	COMMENTAIRES
+++	Très forte	Le milieu existant est particulièrement sensible à toute modification et le risque d'altération de ces composantes environnementales est fort. Ce milieu est dans la mesure du possible à éviter pour tout aménagement, prélèvement ou rejet supplémentaire.
++	Forte	Le milieu est sensible et exige des mesures de protections pour un aménagement, prélèvement ou rejet venant l'impacter.
+	Présente mais faible	Le milieu peut accepter d'être modifié par un aménagement, prélèvement ou rejet, sans qu'il y ait de répercussions notables sur ces composantes environnementales.
-	Négligeable	Le milieu est peu sensible et peut accepter un aménagement, prélèvement ou rejet sans qu'il y ait de répercussions significatives sur le milieu.
0	Non concerné	/

Tableau 67 : Méthode de cotation de la sensibilité du milieu

THEME		AIRE D'ETUDE RETENUE	SENSIBILITE DU MILIEU		MILIEU SUSCEPTIBLE D'ETRE AFFECTE PAR LE PROJET	
			COTATION	COMMENTAIRES	OUI/NO N	COMMENTAIRES
Population		Communes jusqu'à 2 km autour du site	++	Zone artisanale et d'habitation	OUI	Le projet sera environné de murs EI2h. Les murs eux-mêmes seront masqués par de la végétation. Des efforts ont été réalisés pour maîtriser le niveau sonore émis par le site
Sites, paysages, biens matériels, patrimoine culturel et archéologique	Sites et paysages	De l'emprise du projet et ses abords à plusieurs kilomètres	+	Zone artisanale et d'habitation	OUI	Un effort sur la conception et la réalisation des bâtiments a été réalisée pour assurer l'intégration du site dans son environnement.
	Biens matériels, patrimoine culturel et archéologique		0	Pas de de biens matériels ou patrimonial dans l'environnement du site	NON	
Données physiques et climatiques	Facteurs climatiques	Départementale	0	/	NON	/
	Sols et eaux souterraines	Emprise du projet	+	Mauvais état des eaux souterraines sans captage AEP ou pour l'irrigation	OUI	Infiltration des eaux pluviales Pas de rejet d'eaux industrielles
	Eaux de surface	Jusqu'à environ 1 km autour du site	+	Mauvais états des cours d'eau sans lien direct avec le site	NON	Pas de rejet dans un cours d'eau
	Qualité de l'Air	Communale	+	Site une zone avec une mauvaise qualité de l'air	OUI	Rejets gazeux associés au projet
	Odeurs	Communale	+	Absence de source d'odeur particulières (hors routes)	OUI	Rejets gazeux type hydrocarbure mais avec présence de récupérateurs de vapeurs.
Bruit et vibrations	Niveaux sonores, zones à émergence réglementée	Jusqu'à environ 200 m autour du site	++	Zone artisanale et d'habitation	OUI	Bruit lié au trafic du site et aux stations de compression/aérothermes Mise en place de dispositifs de réduction du bruit
	Vibrations		+	Zone artisanale et d'habitation	OUI	Vibrations liées aux stations de compression et aérothermes.
Emissions lumineuses		Communale	+	Zone artisanale et d'habitation	OUI	Eclairage de la station pour la circulation des véhicules et la sécurité des clients.
Terres : espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes		Jusqu'à environ 200 m autour du site	-	Zone artisanale et d'habitation	OUI	Remplacement d'un friche par une station avec plantation de haies Modification des emprises du site

THEME		AIRE D'ETUDE RETENUE	SENSIBILITE DU MILIEU		MILIEU SUSCEPTIBLE D'ETRE AFFECTE PAR LE PROJET	
			COTATION	COMMENTAIRES	OUI/NO N	COMMENTAIRES
Biodiversité	Faune et flore	Jusqu'à environ 200 m autour du site	+	Absence de zone écologique dans les 400 m autour du site déjà existant	OUI	Modification des emprises du site
	Habitats naturels et équilibres biologiques		+		OUI	Modification des emprises du site
	Continuités écologiques		+	Absence de corridor écologique à proximité immédiate du site Présence de corridor écologique dans les 500 m autour du site	OUI	Modification des emprises du site

+++ : sensibilité très forte, ++ : sensibilité forte ; + : sensibilité présente mais faible, - : sensibilité négligeable ; 0 : non concerné

Tableau 68: Synthèse de la sensibilité environnementale

1.2 DESCRIPTION DES INCIDENCES NOTABLES DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT

1.2.1 Incidences du projet en phase travaux

Le rajout des containers d'électrolyse, des utilités, des containers de compression et des stockages se fera sur une dalle pré existante, sans nécessité de génie civil additionnel. Il s'agit principalement d'opération de levage s'effectuant en une demi-journée, le raccordement des containers entre eux ne produisant pas d'impact environnementaux (travaux sur les tuyauteries principalement).

1.2.2 Incidences du projet en phase d'exploitation

Grâce aux mesures prises, le projet ne sera pas à l'origine de nuisances pour le voisinage, aura un impact limité sur l'environnement.

Il s'agit même, avec la mise en place d'une production et d'une distribution d'hydrogène sur site, d'essayer de réduire la pollution atmosphérique émise par les transport dans la vallée de l'ARVE.

Le tableau ci-dessous reprend les incidences du projet sur les différentes thématiques.

Code couleur associé à la hiérarchisation des impacts

Positif	Nul / Négligeable / Très faible	Faible	Moyen	Fort
---------	------------------------------------	--------	-------	------

Thèmes	Impacts bruts	Mesure environnementale	Type	Impacts résiduels
Intégration dans le paysage	Très faible	Insertion paysagère améliorée au regard du site pré existant	Réduction	Positif
Biens matériels, patrimoine culturel et archéologique	Nul	Arrêt des travaux en cas de découverte de zone archéologique	Réduction Evitement	Nul
Consommation d'eau	Faible	Traitement de l'eau à 70% au niveau de la station de lavage. Utilisation de 10% d'eau au niveau de l'électrolyseur en période sèche. La nappe d'eau sur laquelle est prélevée l'eau n'est pas en tension	Réduction	Très faible
Qualité des eaux superficielles	Nul	/	/	Nul
Imperméabilisation des surfaces	Faible	Présence d'un bassin de rétention permettant de stocker les eaux pluviales	Réduction	
Qualité des eaux souterraines	Faible	Traitement par station d'épuration, déboureur et séparateur d'hydrocarbures Rejet d'eau respectant les valeurs limites d'émission	Réduction	
Maintien des écoulements souterrains	Nul	/	/	Nul
Qualité des sols	Faible	Mise sur rétention des stockages de produits liquides dangereux	Réduction	Très faible
Prévention des émissions atmosphériques	Très faible	Rejets limités / Bonne dispersion des rejets	Evitement / Réduction	Très faible
Odeurs	Faible	Rejets limités, bonne orientation des rejets	Evitement / Réduction	Très faible

Thèmes	Impacts bruts	Mesure environnementale	Type	Impacts résiduels
Prévention des émissions de déchets	Faible	Gestion des déchets par des entreprises spécialisées	Evitement / Réduction	Très faible
Nuisances sonores : déplacements	Faible	Limitation des vitesses de circulation	Evitement / Réduction	Très faible
Nuisances sonores : équipements	Moyen	Mise en bâtiment des équipements Repositionnement des ventilateurs Grille acoustique	Réduction	Faible
Consommation énergétique	Faible	Suivi de la consommation énergétique Mise à l'arrêt des véhicules Mise en place de panneaux solaires Mise en place d'éclairage type LED	Réduction	Faible
Pollutions lumineuses	Faible	Prévention et lutte contre les nuisances lumineuses	Evitement / Réduction	Très faible
Déplacements	Faible	Production du carburant sur place via l'hydrogène	Evitement / Réduction	Très faible
Déplacements	Faible	Utilisation d'hydrogène pour les véhicules électriques	Réduction	Très faible
Espaces agricoles	Très faible	Implantation sur un site existant hors zone agricole	Evitement / Réduction	Très faible
Espaces forestiers	Nul	/	/	Nul
Espèces protégés	Nul	/	/	Nul
Natura 2000	Nul	/	/	Nul
Continuité écologique	Nul	/	/	Nul
SRADDET	Très faible	Transformation d'un espace type prairie enherbée en espace vert avec haies et arbustes. A noter que la phase 2 n'utilisera aucun espace vert et que les installations se feront exclusivement sur des surfaces déjà imperméabilisées.	Compenser	Très faible

Tableau 69 : Synthèse des incidences en phase d'exploitation

1.3 ANALYSE DES EFFETS SUR LA SANTE

L'installation Station Multi-Energie de VOUGY est à l'origine de rejets dans l'air, l'eau et d'émissions sonores. Le respect de la réglementation et les mesures mises en œuvre permet d'indiquer qu'aucun de ces agents potentiellement dangereux n'est susceptible de générer un risque sanitaire pour l'Homme.

Le schéma conceptuel du risque sanitaire du site est le suivant :

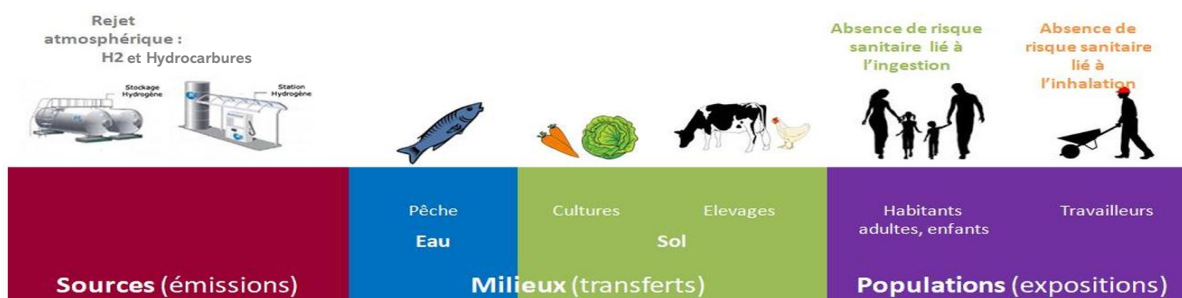


Figure 49 : Schéma conceptuel du site

Le tableau suivant récapitule les différents moyens de maîtrise du risque sanitaire potentiel qui seront mis en œuvre par l'exploitant.

TYPE D'AGENTS POTENTIELLEMENT DANGEREUX	NATURE	FORME D'EMISSION	ÉTAPE DE MISE EN ŒUVRE	MOYENS DE MAITRISE
Substances chimiques ou substances assimilées	H2	Rejet canalisé émis dans l'atmosphère	Gaz issus des purges des installations	Rejet aux évents à environ 9 m de hauteur ce qui permet une meilleure dilution du gaz
	Fluide frigorigène	Néant en fonctionnement normal ou transitoire	Néant	Contrôle de l'étanchéité tous les 6 mois à 1 an
	H2O	Rejet très faible diffus émis dans l'atmosphère	Gaz d'échappement des véhicules fonctionnant à l'hydrogène	Véhicules utilisés conformes à la réglementation en matière de rejets atmosphériques
	SO2, poussières CO2, CO, NOx (gaz de combustion)	Rejet très faible diffus émis dans l'atmosphère	Gaz d'échappement des véhicules fonctionnant au gasoil, essence, GPL	Véhicules utilisés conformes à la réglementation en matière de rejets atmosphériques
	Hydrocarbures	Vapeurs canalisées émises dans l'atmosphère	Remplissage des réservoirs des véhicules et des cuves	Système de récupération de vapeurs. Respect des valeurs limites
	Hydrocarbures et matières organiques : DCO, DBO, MES	Rejets canalisés	Eaux pluviales Eaux station de lavage et sanitaire	Entretien périodique du bassin de traitement des eaux pluviales et Hydrocarbures Récupération annuelle des séparateurs
Agents physiques	Émissions sonores	-	- compresseurs - groupes frigorifiques - trafic	Installations capotées Respect des valeurs limites

Tableau 70 : Moyens de maîtrise du risque sanitaire potentiel

1.4 *CONDITIONS DE REMISE EN ETAT DU SITE APRES EXPLOITATION*

Dans l'hypothèse éventuelle d'une mise à l'arrêt définitif ou d'un transfert de l'installation autorisée sur un autre site, il serait procédé à la remise en état du site dans un état tel qu'il ne s'y manifeste aucun des dangers ou inconvénients soit pour la commodité du voisinage, soit pour la santé, la sécurité, la salubrité publique, soit pour l'agriculture, soit pour la protection de la nature et de l'environnement, soit pour la conservation des sites et des monuments (protection des intérêts mentionnés à l'article L. 511-1 du Code de l'environnement). **La remise en état du site est prévue d'être réalisée pour un usage de type industriel.**

Le site ARV'HY, en cas de cessation d'exploitation d'une ou plusieurs installation(s) classée(s), retiendra les dispositions suivantes pour la remise en état du site, conformément aux articles R 512-39-1 et suite "Mise à l'arrêt définitif et remise en état", du Code de l'Environnement, partie réglementaire, Livre V, Titre 1er.

A noter que le site étant une ancienne concession automobile (station-service garage), aucune demande d'avis de remise en état au maire ou au propriétaire du terrain n'a été réalisée dans le cadre du présent dossier.